



Coat - Méal

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de COAT-MEAL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann LE LOUARN, Maire.

Date de convocation : 25 mars 2019.

Présents : l'ensemble du Conseil Municipal, à l'exception de Matthieu GOACHET, Denis JAOUEN et Christian LE NEVE, excusés, Yann DERRIEN et Elodie LAMBERT.

Secrétaire de séance : Annie LE GUEN.

ORDRE DU JOUR :

- Taux d'imposition
- Affectation du résultat 2018
- Budgets primitifs
- Arts de la rue
- Modification des statuts de la CCPA
- Questions diverses.



Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie Madame OLIVIER, de la Trésorerie de Plabennec, de sa présence à la séance de ce jour pour présenter les budgets ainsi que le bilan financier de la commune.

Taux d'imposition.

Le conseil municipal décide du maintien des taux d'imposition à leur valeur actuelle, soit :

- taxe d'habitation : 15.23 %
- foncier bâti : 18.50 %
- foncier non bâti : 41.81 %.

Affectation du résultat 2018

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2018 a été voté lors de la séance précédente. Il en ressortait un excédent de fonctionnement de 233 064.98 €. La section d'investissement présentant également un solde positif, il n'y a pas lieu d'effectuer de virement vers celle-ci. Il est donc décidé de reporter la totalité de l'excédent en section de fonctionnement.

En ce qui concerne le budget du lotissement, la section de fonctionnement présente un résultat égal à zéro et il n'y a donc pas de résultat à affecter sur 2019.

Budgets primitifs

Monsieur le Maire présente les propositions faites par la commission des finances et qu'il est possible de résumer ainsi, en ce qui concerne le budget communal :

Section de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		233 064
011	Charges à caractère général	201 600	
012	Charge de personnel et frais assimilés	270 600	
013	Atténuation de charges		200
014	Atténuation de produits	700	
022	Dépenses imprévues	35 758	

023	Virement à la section d'Investissement	150 000	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 236	
65	Autres charges de gestion courante	218 600	
66	Charges financières	21 000	
67	Charges exceptionnelles	150	
70	Produits des services, du domaine et ventes		86 400
73	Impôts et taxes		375 000
74	Dotations et participations		216 100
75	Autres produits de gestion courante		4 780
77	Produits exceptionnels		100
Total		915 644	915 644

Section d'Investissement

Chapitre	Libellé	Report	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution			391 877
020	Dépenses imprévues		30 231	
021	Virement de la section de Fonctionnement			150 000
040	Opérations d'ordre entre sections			17 236
041	Opérations patrimoniales			893
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)			51 500
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			0
13	Subvention d'investissement			98 788
16	Emprunts et dettes assimilées		90 000	
20	Immobilisations incorporelles		1 000	9 310
204	Subventions d'équipement versées		39 370	
21	Immobilisations corporelles	22 000	106 800	
23	Immobilisations en cours	10 000	420 203	
Total		32 000	687 604	719 604

Le poste le plus important de la section d'investissement est l'aménagement de la route de Mengleuz ó Kerbat (voirie et éclairage public) pour un montant de 340 000 €. Sont également prévus : 7 800 € pour la sécurisation de l'école et de l'Espace La Fontaine (alarme), 20 000 € pour la clôture entre l'école et le plateau multisports, 47 000 € pour la mise aux normes des bâtiments communaux, 15 000 € pour de l'informatique à l'école, 120 000 € pour la voirie communale.

Le budget du lotissement se résume ainsi :

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
002	Résultat reporté		
011	Charges à caractère général	69 810	
012	Charge de personnel et frais assimilés		
013	Atténuation de charges		
014	Atténuation de produits		
022	Dépenses imprévues		
023	Virement à la section d'Investissement		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	518 589.81	344 399.81
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
70	Produits des services, du domaine et ventes		226 000
73	Impôts et taxes		
74	Dotations et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
77	Produits exceptionnels		18 000
Total		588 399.81	588 399.81

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution	274 589.81	
020	Dépenses imprévues		
021	Virement de la section de Fonctionnement		
040	Opérations d'ordre entre sections	344 399.81	518 589.81
041	Opérations patrimoniales		
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		

13	Subvention d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		100 399.81
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
23	Immobilisations en cours		
Total		618 989.62	618 989.62

Après délibération, ces deux budgets sont approuvés à l'unanimité.

Arts de la rue

Comme tous les ans, la CCPA et LE FOURNEAU proposent des animations dans le cadre de l'opération « Printemps des Abers ». Cette année, les spectacles auront lieu à Kersaint-Plabennec le 5 mai, à Plouvien le 19 mai, à Coat-Méal le 2 juin, et à Plabennec le 16 juin.

Une convention est présentée à la signature du maire afin de définir les modalités d'organisation de cette animation sur la commune et les engagements respectifs des partenaires (CCPA ó Le Fourneau ó la commune). Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

Modification des statuts de la CCPA

Le Conseil émet un avis favorable aux trois modifications proposées :

1°) - financement des contributions au budget du SDIS :

Il s'agit d'un transfert de compétence facultatif qui recouvre uniquement un caractère financier et administratif. Ce transfert permettra de consolider, voire d'améliorer, le coefficient d'intégration fiscale de la CCPA, élément déterminant dans le calcul de la DGF. Ce transfert apportera l'avantage aux communes de ne plus supporter les augmentations annuelles de cette contribution.

2°) - construction, gestion et exploitation d'un crématorium et jardin cinéraire contigu :

Cette prise de compétence, également facultative, est un préalable nécessaire pour que la CCPA assure les missions d'une maîtrise d'ouvrage pour l'implantation, via une délégation de service public, d'un équipement de ce type sur le territoire. A noter que ce transfert serait sans impact financier pour les budgets communaux, car il s'agit d'une compétence non-exercée sur le Pays des Abers.

3°) - assainissement hors gestion des eaux pluviales urbaines :

Cette modification statutaire intervient dans le cadre d'une mise en conformité des statuts de la CCPA consécutive à la publication de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes. En effet, ces nouvelles dispositions législatives reportent notamment le caractère obligatoire du transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines au 1^{er} janvier 2026. En conséquence, il convient de modifier les statuts de la CCPA pour que cette compétence reste communale, tel que l'a décidé le bloc communal lors des opérations des transferts des compétences eau et assainissement intervenues le 1^{er} janvier 2018.

Questions diverses

- Personnel communal

Monsieur le Maire annonce que l'agent employé sous contrat d'avenir a démissionné de ses fonctions début mars.

Le poste d'ATSEM en petite section sera occupé par Cécile Jaumouillé à compter de septembre, suite au départ d'Odile Cabon. Un nouvel agent devra être recruté pour assurer la cantine et la garderie du soir, ainsi que divers petits travaux de ménage.

- Frelons asiatiques

Michel REPECAUD, référent frelons de la commune, rappelle que la destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge par la CCPA. En 2018, un plus grand nombre de nids de frelons européens a été constaté. Ceux-ci ne sont pas détruits.

Il précise que le piégeage des frelons, surtout au printemps, présente beaucoup d'effets négatifs, de nombreux insectes non nuisibles étant piégés.

- Chasse aux ufs

Martial CLAVIER rappelle que la chasse aux ufs organisée par la municipalité aura lieu le lundi 22 avril au terrain de football.

Il indique également que l'opération « argent de poche » sera reconduite pendant les prochaines vacances scolaires.

Fin de la séance à 21 H 45

Le Maire,
Yann LE LOUARN

Affiché le 02/04/2019